



# UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

DATE : 23/03/2023

APPEL A PROPOSITIONS : N° HCR/NER/SUP/002/2023

POUR MAINTENANCE ET REPARATION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 18 avril 2023 à 15 :00 (Heure locale)

## INTRODUCTION AU HCR

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'agence a pour mandat de diriger et de coordonner l'action internationale pour protéger les réfugiés et résoudre les problèmes des réfugiés dans le monde. Son but principal est de sauvegarder les droits et le bien-être des réfugiés. Il a aussi pour mandat d'aider les personnes apatrides.

En plus de six décennies, l'agence a aidé des dizaines de millions de personnes à recommencer leur vie. Aujourd'hui, un effectif d'environ 18,000 personnes dans plus de 137 pays continue d'aider environ 80 millions de personnes. Afin d'aider et de protéger certaines des personnes les plus vulnérables du monde dans de nombreux endroits et les types d'environnement, le HCR doit acheter des biens et services à travers le monde. Pour plus d'informations sur le HCR, son mandat et ses activités, veuillez consulter <http://www.unhcr.org>.

### 1. EXIGENCES

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) à Niamey, invite les entreprises régulièrement établies au Niger et en règle vis-à-vis de l'administration publique à soumissionner pour la maintenance et réparation d'équipements informatiques installés dans les différents bureaux du HCR au Niger.

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) en République du Niger invite donc les prestataires qualifiés à soumettre leurs propositions conformément aux Termes de référence en annexe A.

#### **IMPORTANT :**

Il est fortement conseillé de lire attentivement cet Appel d'offre. Le non-respect des procédures décrites ici peut entraîner la disqualification du processus d'évaluation des offres.

Sous-traitance : Veuillez lire attentivement l'article 5 des Conditions générales jointes (annexe E).

Ce document ne constitue en aucun cas une offre de contrat avec votre entreprise.



## **2. INFORMATION SUR L'APPEL D'OFFRES**

### **2.1 DOCUMENTS**

Les annexes suivantes font partie intégrante de l'appel d'offre :

- Annexe A : Termes de référence (TDRs)
- Annexe B : Formulaire Offre Technique
- Annexe C : Liste des consommables
- Annexe D : Formulaire d'enregistrement des vendeurs
- Annexe E : Conditions Générales de contrats de fourniture de biens et de services
- Annexe F : Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies

### **2.2. DOCUMENTATION DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE A FOURNIR**

- Une fiche de renseignement sur le soumissionnaire, (ou groupement d'entreprises), notamment en ce qui concerne le statut juridique, les expériences et les capacités financières de l'entreprise ;
- Une copie certifiée conforme du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Une copie certifiée conforme du Numéro d'Identification Fiscale (NIF).

### **2.3 RECEPTION**

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer de la réception de cet appel d'offres par retour de courrier électronique à l'adresse suivante : **[ngrnisms@unhcr.org](mailto:ngrnisms@unhcr.org)** ou en renseignant le registre des soumissionnaires ayant retiré le dossier d'appels qui sera créé à cet effet que vous alliez présenter ou non une soumission, ainsi que la source par laquelle vous avez obtenu ce dossier d'appel d'offres (par exemple, E - Mail, Chambre de commerce, site UNGM, les médias imprimés, etc.).

**IMPORTANT :**

Veuillez noter que les offres **ne sont pas** à envoyer à l'adresse email ci-dessus.

**La présentation de propositions représente en elle l'acceptation des Conditions Générales de contrats de fourniture de biens et services du HCR (annexe E).**

### **2.4 DEMANDES DE CLARIFICATION**

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre toute demande de clarification à l'égard de cet appel d'offres par e-mail à l'adresse électronique suivante : **[ngrnisms@unhcr.org](mailto:ngrnisms@unhcr.org)**

Le HCR prévoit de répondre aux questions posées le plus tôt possible, avant la date de clôture de dépôt des offres.

Les demandes de clarification doivent être claires et concises.

**La date limite de réception des demandes de clarification est fixée au 06 avril 2023 à minuit heure locale.**

**IMPORTANT :**

Veuillez noter que les offres **ne doivent pas** être envoyées à l'adresse ci-dessus. L'envoi des offres directement à cette adresse entraînera la disqualification du soumissionnaire.

## 2.5 PRESENTATION DE VOTRE OFFRE

Votre offre doit être rédigée en français.

Veillez soumettre votre offre en incluant les annexes fournies. Les offres non-conformes aux formats demandés ne seront pas prises en compte.

### **IMPORTANT :**

L'inclusion de copies de votre offre avec toute correspondance envoyée directement à l'attention de l'acheteur responsable ou tout autre personnel du HCR autre que l'adresse de soumission entraînera la disqualification de l'offre. Veuillez envoyer votre soumission directement et uniquement à l'adresse indiquée dans la section " Soumission des offres " 2.7) de cet appel d'offres.

Votre soumission devra comprendre séparément les offres suivantes :

- Offre technique
- Offre financière

L'offre technique et l'offre financière doivent être scellées dans deux enveloppes distinctes chacune scellée avec les mentions « offre technique plus le nom du soumissionnaire » et « offre financière plus le nom du soumissionnaire » ensuite, ces deux enveloppes mises dans une troisième enveloppe, elle-même scellée avec la mention suivante :

**« Appel à propositions : N° HCR/NER/SUP/002/2023 Avec la mention à n'ouvrir qu'en séance »**

Les offres qui ne respectent pas cette exigence seront disqualifiées.

### 2.5.1 **CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE**

La composante technique de votre proposition doit être présentée avec concision et être structurée suivant l'ordre des information et documents mentionnés à l'annexe B.

L'offre technique doit comporter au minimum toutes les informations et les documents tels que stipulés dans l'annexe B – Formulaire Offre Technique.

### **IMPORTANT :**

Aucune information sur les prix ne doit être incluse dans l'offre technique. Le non-respect de cette disposition entrainera la disqualification.

### 2.5.2 **CONTENU DE L'OFFRE FINANCIERE**

**Votre offre financière doit être détaillée et complète.**

**L'annexe C – Liste des consommables doit être incluse dans votre offre financière.**

Le HCR est exonéré de tous les impôts directs et les droits de douane. Les prix doivent être donnés en Hors Taxes/Hors douane en précisant le montant de la TVA.

L'UNHCR fournira les exonérations (TVA et Douane) sous réserve de présentation du NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et ARF (Attestation de Régularité Fiscale) valides du soumissionnaire.

Vous êtes demandé de tenir votre offre valable pendant 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres. L'UNHCR fera de son mieux pour sélectionner le(s) entreprise(s) dans ce délai. Les conditions de paiement standard du HCR sont dans les 30 jours après la livraison des services en bon état et la réception de documents de conformité.

## 2.6 EVALUATION DE L'OFFRE

### 2.6.1 EVALUATION TECHNIQUE :

Les offres techniques seront évaluées suivant les étapes ci-après :

#### **Première étape : Critères d'évaluation, réussite ou échec**

Le Comité d'évaluation Technique du HCR procédera en premier temps à l'analyse des documents ci-dessous en leur attribuant la note réussite ou échec selon le résultat de l'examen :

n/s	Document
1	Copie <u>certifiée conforme</u> du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)
2	Copie <u>certifiée conforme</u> du Numéro d'Identification Fiscale (NIF)

**NB :** La non-présentation de l'un ou l'autre des documents ci-dessus énumérés entrainera la disqualification d'office de l'offre du soumissionnaire.

#### **Deuxième étape : Critères d'évaluation, Méthode de pondération**

La partie de l'offre technique ci-dessous sera évaluée par pondération. Le score maximal attribué aux critères techniques ci-dessous représente 60% du score total (offre technique + offre financière).

N°	Critères d'évaluation	Description	Points
1	<b>Expériences antérieures</b>	<p><b>Prestations similaires effectuées au cours des 3 dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Les références techniques du soumissionnaire pour des prestations similaires au cours des trois dernières années. A présenter sous forme de tableau avec indication des contacts (adresses email et numéros de téléphones) des bénéficiaires de ses prestations : 4 points ;</li> <li>* Présentation des preuves de ses prestations (contrats de services ou bons de commande plus certificats ou attestation de bonne exécution de services) : 16 points. Pour chaque preuve de prestation présentée il sera affecté 2 points.</li> </ul>	20
2	<b>Personels clés</b>	<p><b>Expérience, qualification du personnel proposé pour l'exécution des tâches :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Fournir l'organigramme de l'équipe qui sera affectée à la prestation ;</li> <li>* Fournir un CV détaillé plus copies de diplômes et ou attestations de formation de chaque membre de l'équipe.</li> </ul>	10
3	<b>Conformité aux termes de référence</b>	<p><b>Méthodologie proposée pour l'exécution des Termes de Référence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* La méthodologie proposée devra aussi fournir des informations sur les moyens, les modalités ainsi que les délais de mise en œuvre;</li> <li>* La méthodologie proposée doit couvrir au minimum l'entièreté des taches décrites dans les Termes de Référence.</li> </ul>	15
4	<b>Capacités techniques</b>	<p><b>Capacité organisationnelle générale de la société à représenter les marques des équipements en production au HCR :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Fournir la capacité organisationnelle à représenter la marque HP : 5pts ;</li> <li>* Fournir la capacité organisationnelle à représenter la marque canon : 5pts</li> </ul>	10
5	<b>Garantie</b>	<p><b>Couverture des garanties internationales dont bénéficient les agences des Nations Unies (HCR) pour les équipements ayant une garantie internationale (licences- certification- garantie marque) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Fournir la preuve de la couverture des garanties internationales : 2pts;</li> <li>* Garantie internationale (licences- certifications - garantie) particulièrement pour les marques HP et canons : 3pts</li> </ul>	5
<b>TOTAL =</b>			<b>60</b>

Remarque : Seules les offres techniques ayant reçu un score minimal de 40 sur 60 points attribués à l'offre technique seront considérées comme techniquement conformes aux exigences du HCR.

### 2.6.2 EVALUATION FINANCIERE :

Il sera attribué à l'offre financière 40 points du score total (offre technique + offre financière) qui est 100 points.

**Seules les offres financières des soumissions ayant passées avec succès l'évaluation technique seront analysées.**

L'offre financière la moins chère recevra la totalité des 40 points et les autres offres recevront les scores suivant la formule ci-dessous :

$$\text{Score soumissionnaire X} = \frac{40(\text{score maximum de l'offre financière}) \times \text{Offre la moins chère}}{\text{Offre X}}$$

**NB** : les offres présentées dans une monnaie autre que le Franc CFA seront converties au taux de change des Nations Unies en vigueur à cette date.

### 2.6.3 ATTRIBUTION DU MARCHE :

La soumission estimée convenant le mieux aux intérêts du HCR sera celle qui aura présenté les documents généraux, techniques et financiers demandés et qui est en conformité avec les termes de référence et qui aura obtenu le nombre total des points (offres technique et financière) le plus élevé.

#### Evaluation

Proposition technique : 60 points  
Proposition financière : 40 points

Le score total de la proposition à être évaluée sera obtenu selon la formule suivante :

<b>Score total de la proposition</b>	<b>=</b>	<b>Score technique de la proposition</b>	<b>+</b>	<b>Score financier de la proposition</b>
--------------------------------------	----------	--	----------	--

### 2.7 SOUSSION :

L'enveloppe contenant vos offres (technique et financière) doit porter la mention indiquée ci-dessous, et doit être envoyée à l'adresse ci-dessous indiquée et déposée dans la « Boite de Réception des Offres » du HCR.

**UNHCR REPRESENTATION DU NIGER A NIAMEY**

**BP : 12 201 NIAMEY**

QUARTIER DAR-ES-SALAM, avenue du Mounio.

**Appel à propositions : N° HCR/NER/SUP/002/2023**

**À n'ouvrir qu'en séance d'ouverture.**

**Date de clôture de dépôt des soumissions : mardi 18 avril 2023 à 15 :00 heure locale.**

#### **IMPORTANT :**

Toute offre reçue après cette date ou à une autre adresse HCR sera rejetée. Le HCR peut, à sa discrétion, prolonger le délai pour la soumission des offres, en avisant tous les soumissionnaires potentiels simultanément.



Le HCR ne demandera pas les informations qui ne se trouvent pas dans l'offre. Par conséquent, pour s'assurer que l'information dans les offres soit suffisante, le soumissionnaire doit fournir, dans le cadre de l'offre, tous les formulaires, les extraits, les descriptions et les autres informations nécessaires que le soumissionnaire jugera importants pour la compréhension de son offre.

## **2.8 L'ACCEPTATION DES OFFRES :**

Le HCR se réserve le droit d'accepter tout ou une partie de votre offre.

Le HCR peut, à sa discrétion, augmenter ou diminuer le contenu proposé lors de l'attribution du contrat et ne pas s'attendre à une variation significative du taux soumis. Toute augmentation ou diminution de la durée du contrat serait négociée avec le soumissionnaire retenu dans le cadre de la finalisation des commandes d'achat des biens.

Le HCR peut, à sa discrétion, prolonger le délai pour la remise des offres, en informant tous les soumissionnaires potentiels par écrit. La prolongation de ce délai peut s'accompagner d'une modification des documents de sollicitation préparés par le HCR de sa propre initiative ou en réponse à une demande de clarification faite par un fournisseur éventuel.

Pour des raisons de gestion internes et spécifiquement dans certaines situations, le HCR peut à sa discrétion annuler tout le processus auquel cas tous les soumissionnaires seront tenus officiellement informés.

Veillez noter que le HCR n'est pas tenu de choisir l'un des soumissionnaires qui soumettent leurs offres et ne s'engage en aucune façon à sélectionner l'entreprise qui offre le prix le plus bas. En outre, le marché sera attribué à l'offre jugée la plus adéquate aux besoins, ainsi que de se conformer aux principes généraux du HCR en particulier et SNU en général, y compris le rapport qualité-prix.

## **2.9 DEVISE ET CONDITIONS DE PAIEMENT POUR LES COMMANDES D'ACHATS**

Tout bon de commande (Purchase Orders) émis en réponse à cette demande de propositions sera effectué en équivalent en Francs CFA de la devise de l'offre gagnante. Les conditions de paiement standard du HCR sont dans les 30 jours après la réception de documents en conformité.

  
Signature  
Représentation HCR Niamey/Niger  
Unité Approvisionnement

